

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID: 033-439504960-20241004-N2024100420-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARCACHON EXPANSION VENDREDI 4 OCTOBRE 2024

ETAIENT PRESENTS:

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président) Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président), MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs:

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif:

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion, Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances. Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES:

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion, Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif:

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie, Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID: 033-439504960-20241004-N2024100420-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100420 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Afin de mener à bien en 2025 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires
- Médiation Culturelle
- Aide aux compagnies et à la création
- Développement et rayonnement des missions culturelles sur le Territoire.

La Direction régionale des Affaires Culturelle est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour les projets précités.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- > SOLLICITER auprès de la DRAC une subvention
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention auprès de la DRAC,
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°20 concernant la demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles.

Frédérique DUGENY Secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024 Bernard LUMMEAUX

1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon

Expansion